

## LA MESURE QUI FAIT POLÉMIQUE

# Imposer la garde alternée : mauvaise idée !

Un amendement au projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, débattu cette semaine à l'Assemblée nationale, propose de privilégier la résidence alternée en cas de séparation. Un dispositif très décrié. PAR CLAUDINE COLOZZI

Juchés sur des grues, des pères séparés de leur enfant ont remis la résidence alternée sur le devant de la scène. Brandissant des banderoles ou entamant des grèves de la faim, ils réclament la garde de leur enfant et plus d'équité parentale. Comme en écho à leurs revendications, le Sénat a adopté, lors de l'examen du projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'automne dernier, un amendement qui favorise la garde alternée en cas de demande de l'un des parents, la rendant prioritaire. Le texte est débattu cette semaine à l'Assemblée nationale.

### En cas de désaccord, les juges donnent surtout la garde à la mère

Depuis longtemps déjà, les associations de pères séparés jouent la carte du lobbying auprès des parlementaires. Diverses propositions de lois ont été déposées pour que la résidence alternée devienne une solution préférentielle ou obligatoire. Le but : faire que dans les procédures de divorce conflictuel, la justice instaure en priorité un hébergement alterné de l'enfant une semaine chez le père, une semaine chez la mère. Ces pères affirment ne plus supporter d'être écartés, réduits au rôle de payeurs de pension alimentaire... Un comble quand on sait que 40% des sommes qui devraient être versées aux mères élevant seules leur enfant ne le sont pas !

« Les pères ne demandent même plus la résidence alternée, car ils savent qu'ils ont peu de chances de l'obtenir », prétend-on du côté de SOS Papa. « C'est l'argument récurrent de ces associations de pères, dénonce Patric Jan, réalisateur du documentaire *La domination masculine*. Ils oublient de dire que, dans la majorité des cas, ils se suffisent d'un week-end sur deux et de la moitié des vacances. » En France, où environ 130 000 divorces sont prononcés chaque

année, un enfant sur quatre ne vit plus avec ses deux parents. Depuis la loi de 2002 sur l'autorité parentale, les magistrats peuvent fixer le domicile des enfants en alternance chez chacun des parents, s'ils sont tous les deux d'accord. Mais selon une étude du ministère de la Justice de novembre 2013, 80% des couples séparés s'entendent à l'amiable sur la garde des enfants et choisissent la résidence fixe auprès de la mère dans 71% des cas, la résidence alternée



### PRIVÉE DE L'ENFANCE DE MES FILLES

« Au bout de deux ans de garde alternée, j'en ai eu assez de récupérer mes filles de 3 et 5 ans

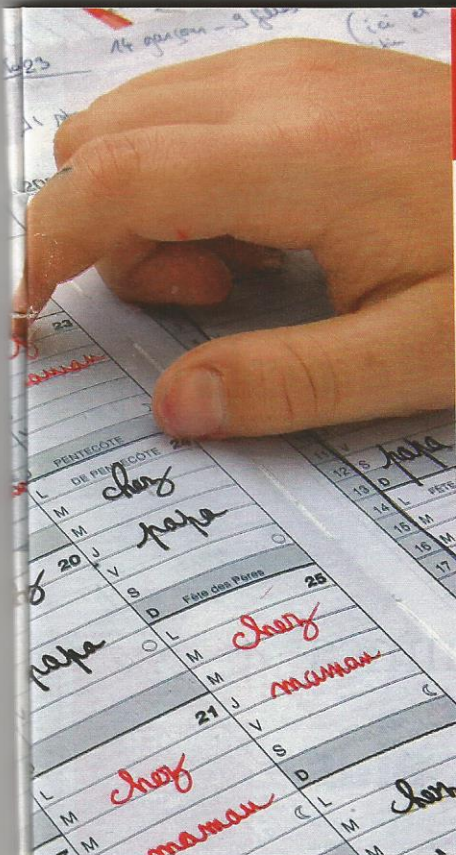
dans un état physique et mental catastrophique. J'ai reformulé une demande et là, de manière incompréhensible, on m'a retiré la garde sous prétexte d'une instabilité affective. Je ne les vois que le mercredi après-midi et un week-end sur deux. Leur père a voulu me faire payer. On me prive de l'enfance de mes filles. »  
**Marianne, 36 ans\***

### J'AI PLEURÉ PENDANT TROIS JOURS

« La juge des affaires familiales a octroyé la résidence alternée (15 jours chacun) à la demande de mon ex-conjoint. Mon fils n'avait que six mois. La première fois que Lilian est parti, je suis restée chez moi, à pleurer pendant trois jours.

Mon ex a refait sa vie et c'est sa deuxième compagne, elle-même maman d'un garçon, qui a toujours fait tampon entre nous. Au point que nous cohabitons actuellement toutes les deux dans le même appartement pour maintenir les liens entre Lilian et son petit frère, car il vit désormais avec une troisième femme ! »  
**Justine, 33 ans\***





dans 19% des cas, et la résidence chez le père une fois sur dix. Pour les 10% de parents en désaccord, les juges donnent la garde des enfants à la mère dans les trois quarts des cas, contre un quart au père. Une différence de traitement que les associations de pères utilisent pour réclamer la systématisation de la résidence alternée, seule solution selon elles pour garantir à l'enfant le maintien d'un contact direct avec son deuxième parent après la séparation du couple. Les associations de mères, elles, s'y opposent avec force, tout comme la ministre du Droit des femmes, Najat Vallaud-Belkacem. « La résidence

## CONCILIANTS L'UN ENVERS L'AUTRE

« Lorsque nous nous sommes séparés il y a dix ans, Lucas avait 5 ans et passait une semaine chez moi, une semaine chez sa mère. Mon ex est restée dans l'appartement et j'ai cherché un logement dans une commune voisine pour le laisser

dans son école. Il a fallu être organisé, très conciliant l'un envers l'autre. A l'entrée au collège, il a demandé à passer à une alternance de quinze jours. Nous l'avons écouté. Nous avons toujours conservé une bonne entente dans son intérêt. Il faut savoir prendre sur soi pour ne pas déstabiliser l'enfant. »

**Gilles, 45 ans\***  
\* Les prénoms ont été modifiés.

alternée, pour satisfaisante qu'elle soit dans son principe lorsqu'elle est choisie dans le cadre d'un consensus parental, ne peut constituer une solution généralisable à toutes les situations, rappelle Carole Lapanouse, présidente de l'association SOS Les mamans. Elle se révèle parfaitement inadaptée dans certaines situations, notamment lorsque les enfants sont trop jeunes, ou à la suite d'une séparation ayant pour origine des violences conjugales. » Selon cette association, c'est même toute la loi de 2002 qui porte préjudice aux mamans et aux enfants. « Cette loi ne considère que les désirs des parents, sans tenir aucun compte des besoins spécifiques des enfants, qui varient en fonction de leur âge et de leur vécu familial depuis la naissance. » Justement, ne risquent-ils pas de payer les frais de ce conflit ? De nombreux spécialistes alertent sur les dangers possibles de ce mode de garde pour les plus jeunes. Pour que la résidence alternée fonctionne, il faut prendre en compte de nombreux critères comme l'âge, la capacité des parents à s'organiser, à échanger sur ce que l'enfant vit, une proximité géographique... Résidence alternée ou fixe, n'est-ce pas plutôt aux parents de se responsabiliser autour de l'intérêt de l'enfant ?

## Le gouvernement veut favoriser la médiation familiale

« Cette polémique est une stricte affaire d'adultes qui n'ont rigoureusement que faire de l'intérêt premier de l'enfant, s'insurge Bernard Golse\*, pédopsychiatre-psychanalyste. Hormis quelques cas d'entente entre les parents, la plupart du temps, la résidence alternée se trouve prise dans les conflits mêmes qui ont motivé la séparation et qui lui survivent parfois longtemps. » Beaucoup de mères dénoncent le recours à ce dispositif comme un moyen de vengeance (« faire payer à l'autre »), voire de pression et de mainmise de leur ex-conjoint.

Dès le départ, la ministre déléguée à la Famille, Dominique Bertinotti, a qualifié la systématisation de la résidence alternée comme une « fausse bonne idée ». Elle s'y oppose avec force, en raison des conditions très contraignantes qu'elle implique d'un point de vue financier et géographique. La ministre souhaite privilégier la médiation familiale en cas de conflit entre les parents. Selon elle, ce qui est acquis par la médiation est plus « durable » et permet de trouver le meilleur accord possible sans « rajouter du conflit au conflit » et en évitant que « les enfants ne se retrouvent otages d'une situation ». La médiation familiale est d'ailleurs au cœur de la future loi sur la famille que la ministre doit présenter en conseil des ministres avant les élections municipales de mars prochain. ■

\* Tribune parue dans « Le Monde » du 14 décembre 2011.



notre expert

**SÉBASTIEN DENAJA**, député (PS), rapporteur du projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

## « C'EST L'INTÉRÊT DE L'ENFANT QUI DOIT PRÉVALOIR »

### QUE PENSEZ-VOUS DES REVENDICATIONS DES PÈRES ?

Elles sont légitimes tout autant que celles des mères. La garde des enfants est un sujet délicat qui suscite beaucoup d'intérêt et d'émotion. Il mérite d'être traité dans la sérénité. L'idée n'est pas d'opposer les pères et les mères. Il faut travailler en amont des séparations grâce à un partage plus équilibré des responsabilités parentales. C'est un leurre de penser qu'on va réussir dans le divorce ce qu'on n'a pas réussi dans le mariage.

### D'APRÈS LES EXPERTS, QUELS SONT LES RISQUES POUR LES JEUNES ENFANTS ?

Les pédopsychiatres que j'ai auditionnés, en tant que rapporteur de la loi, ont évoqué l'apparition de troubles psychologiques liés à la discontinuité des lieux de vie et des figures d'attachement. Les enfants vivent une sorte « d'abandon hebdomadaire », comme s'ils devaient faire le deuil d'une partie de leur famille chaque semaine. Cette perte de repères les fragilise.

### POURQUOI LE PRINCIPE DE LA RÉSIDENCE ALTERNÉE N'A PAS SA PLACE DANS UNE LOI SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ?

J'ai rencontré un grand nombre d'interlocuteurs (associations de pères, de mères, pédopsychiatres, avocats, etc.) et je suis parvenu à la même conclusion. Ce sujet concerne certes les rapports de couple mais questionne en premier lieu l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit prévaloir. Il est préférable que la résidence alternée soit abordée dans le cadre plus approprié de la future loi sur la famille, à l'occasion d'un débat plus large sur l'exercice de l'autorité parentale.

GUILBERT HANAU/CALVARY STOCK; GETTY IMAGES; DURAND FLORENCE/SPA; ASSEMBLÉE NATIONALE